

## MÉMOIRE

Comme beaucoup d'autres citoyens qui n'ont pas vraiment voix au chapitre mais qui s'intéressent quand même à la vie de leur communauté, j'ai suivi avec beaucoup d'attention les discussions entourant le projet d'installation d'un port méthanier aux limites de la ville de Lévis.

Je trouve parfaitement justifié que les promoteurs aient l'obligation de démontrer que leur projet, non seulement est avantageux sur le plan économique, mais qu'il respecte à tous points de vue le milieu environnant. Je considère aussi que ceux et celles qui s'opposent ont le droit absolu d'exprimer leur opinion et de le dire haut et fort.

Mais je dois avouer en même temps qu'il m'est arrivé, au cours des derniers mois, d'être dérouté par le caractère rigide et absolu de certains types d'intervention. À plusieurs occasions, j'ai eu carrément l'impression qu'il fallait absolument nous faire peur, nous les pauvres citoyens ignorants qui ne peuvent comprendre tout seuls les dangers qui les menacent.

Le jusqu'aboutisme de certains opposants, on l'a vu se manifester surtout à propos de sécurité et des aspects environnementaux du projet. Mais on l'a retrouvé également dans l'examen d'autres dimensions, comme par exemple celle portant sur les impacts visuels et leurs effets sur le paysage.

J'ai même entendu quelqu'un dire qu'une requête avait été déposée à l'UNESCO pour sauver un site patrimonial en péril, l'Île d'Orléans. Je peux comprendre que les résidents de cet arrondissement historique n'aient pas le goût de voir apparaître de l'autre côté du fleuve une installation comme Rabaska. Je pense en particulier aux gens de Saint-Laurent et de Sainte-Pétronille.

Mais je me demande en même temps s'ils n'ont pas poussé un peu fort en prétendant que le site même de l'Île d'Orléans était en péril. Si une ville comme Barcelone, une des plus belles villes du monde, abrite un port méthanier, si personne ne l'a dénoncée à l'UNESCO pour cette raison, pourquoi en irait-il autrement chez-nous ?

Bien sûr qu'il y aura un impact visuel. Mais l'impact projeté est-il à ce point intolérable ? Le paysage est-il irrémédiablement menacé ? Le raisonnement entendu de la part de certains résidents de l'Île d'Orléans, à propos des rives nord et sud du fleuve, conduit à interdire à jamais tout projet à caractère industriel ou commercial, parce qu'il portera atteinte au caractère pittoresque de l'Île. J'ai du mal à croire qu'une jetée située à quelques kilomètres et la présence d'un bateau une fois par semaine peuvent à ce point dégrader le paysage.

La préoccupation patrimoniale ne doit pas conduire à vouloir éliminer tout ce qui n'est pas, au départ, directement associé à l'esthétique d'un lieu. Le développement harmonieux d'une communauté repose sur l'équilibre à rechercher entre les fonctions économiques, sociales et culturelles qui constituent le cadre de vie accepté par tous.

Québec n'a pas trop mal réussi en la matière jusqu'ici, combinant diverses vocations tout en demeurant une destination touristique parmi les plus recherchées et une ville considérée comme affichant un très haut standard de qualité de vie.

Quand on se promène sur la pointe de Sainte-Pétronille, d'où on a une vue imprenable sur Québec et Lévis, on voit de tout, y compris des installations qui n'ont rien d'esthétique. Pourtant, ça reste beau et ça vit.

Si le projet de Rabaska est accepté et si les promoteurs remplissent leur engagement d'intégrer au maximum leurs constructions à l'environnement immédiat, tout en minimisant l'impact visuel pour ceux qui vivent de l'autre côté du fleuve, le panorama va rester unique, on va continuer à pouvoir admirer le fleuve et la rive sud sans problème. Et il y aura encore des milliers de touristes qui vont visiter l'Île d'Orléans chaque année.

Qu'on arrête de nous faire peur en disant n'importe quoi !

  
Normand Cliche